



**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

20 JANVIER 2018

PRESENTS

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires présents :

Titulaires :

Secteur Intercommunal d'Energie

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Christian GAUTHIER, Yves FOURNET-FAYARD (à 10h30), Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Bernard LEON, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Cédric SIMON, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Michel NICOLLET, Gilles GUERET, René BOURBON, Jean-Pierre CHASSANG, Alain HAUTIER, Denis FOURNIAT, Pascal CAILLET, Sébastien GOUTTEBEL, Annie TALLARD, Bernard VELLETT, Serge BRIOT, Jean-Claude SAUVAT, Christophe CHISSAC, Alain GUILHEN, Alain PAULET, Vincent PERGET, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Eric BRUGIERE, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Daniel QUÉNIN, René HERAUT, Marc-Antoine DEVERNOIX, Guy GRAVOIN, Corinne BOUCHARIN, Claude LAURENÇON, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Laurent BEGON

EPCI

Anthony LEROY, Jean-Paul POUZADOUX, André GAUTHIER, René GUELON, Christian MELIS

Clermont-Auvergne-Métropole

Marie-Christine BELOUIN, Cédric BERNARD, Monique BONNET, Marie-Claude CAMINADA (à 10h45), Alain CATHERINE, Jérôme CHAMALET, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Pascal GUITTARD, Patrick HEBUTERNE, Henri JAVION, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal LAVAL (à 10h45), Jean-Yves MANIEL, Michel MIRAND, Françoise NOUHEN, Thierry OLIVAIN, Pierre PONCE, Bruno PONTRUCHER, Romain REBELLO, Jacques SCHNEIDER, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX, René VINZIO.

Autres EPCI

Guy GALLAIS, Pierre METZGER

Suppléants ayant pouvoir :

Secteur Intercommunal d'Energie

André DALMAS, Jean-Louis DELBOS, Marie ROUVIER-AMBLARD, Roland WERNER,

EPCI

Christian GUÉNOLÉ, Stéphane RODIER

Clermont-Auvergne-Métropole

Evelyne BRUN, Jean-Marc MIGUET, Gérard BOHNER, Brigitte MOULY, Jean-Christophe BELLANGER

Autres EPCI

Jean-Luc GUILLOT

Titulaires ayant donné pouvoir :

Secteur Intercommunal d'Energie

Jean-Louis HOSTALIER à Sébastien BOROWSKI, Michel NICOLLET à Gérard ROUX (à partir de 10h30), Noël MESTRE à Jean-Pierre PEYRIN, Christophe CHISSAC à Serge BRIOT (à partir de 10h30), Antonio MARQUES à Alain PAULET, Jean-Louis RABAT à Anthony LEROY

EPCI

Jean-Paul CHANAL à Jean-Pierre SAUVANT

Clermont-Auvergne-Métropole

Nicolas BONNET à Marie-Christine BELOUIN, Laurent MASSELOT à Christine DULAC-ROUGERIE, Didier MULLER à Monique BONNET, Michel PROSLIER à Françoise GATTO

Autres EPCI

Néant

L'an deux mille dix-huit, le samedi vingt janvier à dix heures, les délégués des Secteurs Intercommunaux d'Energie, des Communautés de Communes, de Clermont-Auvergne-Métropole et des autres syndicats au Comité du Syndicat, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Bernard VEISSIERE pour assister aux travaux de l'assemblée générale du SIEG du Puy-De-Dôme, au studio 120 à Cournon d'Auvergne.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE, Président du SIEG. Les listes d'émargement ont permis de dénombrer 90 délégués présents et 9 délégués titulaires ayant donné pouvoir soit un nombre total de votant de 99 votants.

L'assemblée ayant le quorum, est déclarée valablement constituée.

Monsieur le Président présente ses vœux de santé et de réussite personnelle et professionnelle.

1. Compte-rendu du Comité Syndical du 9 décembre 2017

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu du Comité Syndical du 9 décembre 2018. La lecture donne lieu à quelques observations présent en compte dans la rédaction de ce dernier.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	91
Nombre de pouvoirs	9

Pour : 82 Contre : 2 Blanc : 4 Nul : 1

2. Budget Primitif

Monsieur le Président rappelle que le présent budget a été élaboré suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a eu lieu le 9 décembre 2017, et qui a été approuvé par l'assemblée présente. Il est proposé au vote sans reprise des résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2017 qui seront présentés à la situation budgétaire Décision Modificative 1 au premier trimestre 2018.

Le budget prévisionnel 2018 s'élève à 55 654 892 € répartis pour :

- 39 221 900 € en section d'investissement
- 16 432 992 € en section de fonctionnement

Intervention de Mme BELOUIN (Clermont-Auvergne-Métropole) : Comment se fait-il que les subventions d'investissement diminuent et que les emprunts soient en augmentation ? changement important entre 2017 et 2018.

Réponse : Ce sont les Restes à Réaliser qui ne sont pas pris en compte lors du budget mais qui seront intégrés lors de la DM n°1. Quant aux emprunts, c'est un estimatif pour équilibrer le budget. En attendant les rentrées d'argent, il faut équilibrer. La plupart des emprunts ne seront pas engagés.

Intervention de Mr LABARRE (Payeur départemental) : C'est effectivement une bonne réponse.

Intervention de Mr GUELON (Mond'Arverne Communauté) : Normalement on doit voter un budget à l'équilibre or on est obligé d'ajouter plusieurs tableaux.

Réponse : Effectivement. On fait au mieux pour obtenir un maximum de clarté mais parfois cela ne suffit pas. Il faudrait rajouter un tableau.

Intervention de Mr LABARRE (Payeur départemental) : Ce serait bien de revoir cela lors du bureau. Tous les éléments sont dans le budget de présentation qui accompagne les documents remis pour le Comité Syndical.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	91
Nombre de pouvoirs	9

Pour : 86 Contre : 1 Blanc : 2 Nul : 0

3. AP / CP 2018

Départ de Monsieur NICOLLET qui donne procuration à Monsieur ROUX
Départ de Monsieur CHISSAC qui donne procuration à Monsieur BRIOT

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de voter les autorisations de programmes (AP 2018) débattues lors du Rapport d'Orientation Budgétaire et telles qu'annexées page 18 du Budget Primitif 2018 pour un montant total de 32 785 000 €.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	89
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 97 Contre : 1 Blanc : 1 Nul : 0

4. Mise en place du droit à la formation des élus

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice de droit à la formation des élus ayant reçu une délégation, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical :

1° d'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- Etre en lien avec les compétences du Syndicat Intercommunal
- Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales

2° de fixer le montant des dépenses de formation à 6000 € par an soit 10 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus ayant reçu une délégation.

3° d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation,

4° de prélever les dépenses de formations sur les crédits inscrits et à inscrire au budget du Syndicat pour l'année 2018.

Intervention de Mme THOMAS (Clermont-Auvergne-Métropole) : Il serait bon de supprimer le etc qui ouvre la porte à toute sorte de formation.

Réponse : La demande est prise en compte et le nécessaire sera fait.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	89
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 89 Contre : 4 Blanc : 5 Nul : 0

5. Règlement intérieur du SIEG du Puy-De-Dôme

Arrivée de Mesdames LAVAL et CAMINADA

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les six mois suivant son installation, le Comité Syndical doit établir un règlement intérieur.

Après avoir donné lecture de ce dernier et pris en compte les observations, le règlement intérieur est soumis au vote.

Intervention de Mme BELOUIN (Clermont-Auvergne-Métropole) : peut-on utiliser l'écriture inclusive dans le règlement intérieur.

Réponse : Il sera mis « d'un » Président et non du Président

Intervention de Mme THOMAS (Clermont-Auvergne-Métropole) : peut-on rajouter au chapitre 17 que le compte rendu retrace les délibérations et « les débats ».

Réponse : La remarque est prise en compte et la modification sera faite.

Intervention de Mr BRIOT (SIE Riom) : Est-il possible d'avoir accès à tous les compte-rendus sur le site ?

Réponse : Ils le sont normalement mais il y a quelques problèmes techniques en ce moment. Tout est mis en oeuvre pour remédier à cela.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	91
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 95 Contre : 2 Blanc : 2 Nul : 2

6. Avenant au contrat de concession pour application de l'avenant n°3 du protocole PCT

Le Président rappelle au Comité Syndical que la FNCCR et ENEDIS ont signé le 26 juin 2009 un protocole d'accord relatif au versement, par ENEDIS aux autorités concédantes, maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif (PCT). Ce protocole a été renouvelé par avenant du 18 juillet 2012 pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 ; puis par avenant n°2 le 1^{er} janvier 2016 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le Président informe le Comité Syndical de la signature d'un avenant n°3 le 1^{er} janvier 2017 qui reconduit le protocole PCT jusqu'au 31 décembre 2021 et qui implique la signature d'un avenant au contrat de concession entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Le Président propose au Comité Syndical :

- De valider le projet d'avenant au contrat de concession qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération ;
- D'autoriser le Président du SIEG du Puy-De-Dôme à signer cet avenant.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
-------------------------------	-------	-----

Nombre de délégués présents 91
Nombre de pouvoirs 11

Pour : 94 Contre : 0 Blanc : 0 Nul : 3

7. Convention RTGE : CRAIG / ENEDIS / SIEG 63

Départ de Messieurs LEROY et PEYRIN

Monsieur le Président expose que le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) sollicite l'intérêt du SIEG du Puy-de-Dôme à la réalisation d'une prise de vue aérienne de très grande résolution et précision (10 cm) sur le département du Puy-de-Dôme.

Nous avons d'ores et déjà signé la convention pour l'acquisition d'une prise de vue aérienne de très grande précision autorisée par délibération du 17 octobre 2015 sur le territoire de l'Agglomération Clermontoise.

L'enjeu de cette nouvelle proposition de partenariat est d'élargir cette acquisition de données en mutualisant au mieux les moyens des acteurs intéressés et obligés **dans le but d'obtenir en 2019-2020 un fond de plan classe A sur toutes les unités urbaines au sens de l'INSEE.**

Le Président propose au Comité syndical de :

- Confirmer au CRAIG la participation du SIEG du Puy-De-Dôme à ce partenariat,
- D'inscrire au budget du SIEG les dépenses dans le cadre de ce partenariat
- De l'autoriser à signer la convention et les documents nécessaires à la formalisation de ce partenariat.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice 142
Nombre de délégués présents 89
Nombre de pouvoirs 11

Pour : 97 Contre : 1 Blanc : 1 Nul : 0

8. Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de compétences IRVE

Départ de Mesdames et Messieurs : PONCE, KHACHADOURIAN-TECER, BOURBON, GOUTTEBEL, POUZADOUX, GALLAIS, VINZIO, HILAIRE, MULLER, FOUGERE, DULAC-ROUGERIE, MASSELOT, CAILLET, REBELLO

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation des modalités administratives, techniques et financières de compétences IRVE et de lui donner pouvoir afin de signer tout acte, document en découlant.

Le Comité Syndical autorise également le Président à demander toutes aides financières pour ce projet.

Intervention de Mr MANIEL (Clermont-Auvergne-Métropole) : Il n'est pas noté les puissances nécessaires pour alimenter les bornes ?

Réponse de Mr PICOT : Il y a eu une note de synthèse par rapport à cela lors du Comité Syndical du 9 décembre 2017. Il s'agit d'un déploiement de 94 bornes : 4 bornes de recharge rapide (50 KVA) et 90 bornes dites normales (2 prises de 22 KVA)

Intervention de Mr MANIEL : comment sera fait le choix du fournisseur de l'électricité ?

Réponse de Mr PICOT : sur les bornes de 22 KVA on peut avoir accès au tarif réglementé. Pour les bornes rapides, le SIEG est coordinateur à un groupement d'Achat d'Electricité et il sera donc possible de bénéficier des tarifs négociés.

Intervention de Mme BOUCHARIN (SIE Veyre-Monton) : Comment fait une commune qui souhaite une borne de recharge IRVE ?

Réponse : Il y a à l'étude un schéma départemental de mise en place de bornes de recharge. Si la commune n'est pas dans ce schéma, elle se rapproche du SIEG et cela fera partie d'une discussion. Et il faut que les communes aient donné la compétence au SIEG.

Intervention de Mme BOUCHARIN : Peut-on avoir accès au plan départemental ?

Réponse : Le plan départemental n'est pas fait, il est à l'étude avec quelques orientations. Ce sont des généralités.

Intervention de Mr BRIOT (SIE Riom) : dans le cas d'un aménagement de parking dans une commune, il y a obligation d'avoir un nombre d'emplacements réservés aux bornes de recharges. Comment le SIEG participera ?

Réponse : Cela doit faire partie des discussions entre la commune et le SIEG.

Intervention de Mr JOUM (SIE Billom) : Concernant le vandalisme, quelles seront les modalités ? Est-ce que ce sera comme pour les candélabres accidentés ?

Réponse : Rien n'est fixé pour l'instant. Il serait maladroit de considérer qu'un plan départemental dépende de chacune des communes. Pour la notoriété du département, il serait bon que toutes les communes participent à l'installation des bornes et de leur maintenance avec un coût qui serait supportable par le budget. Pour cela il faut aussi pouvoir demander un financement départemental, européen et ce serait bien que le comité syndical pose la question.

Intervention de Mr BERNARD (Clermont-Auvergne-Métropole) : Dans les 94 bornes, est-ce qu'il est prévu un partenariat avec les constructeurs ? Service plus spécifique pour les habitants ? Quelqu'un qui fait un grand parcours, doit s'enregistrer sur la plateforme ? Est-ce que ce sera contraignant pour quelqu'un qui n'est pas originaire de la commune ?

Réponse de Mme BONNET: Il y a des bases de données générales qui existent et le département du Puy-de-Dôme devra être connecté à ces bases du plan national.

Réponse de Mr VEISSIERE : La personne pourra savoir, en se connectant, savoir où se situe la borne, si elle est disponible et pourra la réserver.

Intervention de Mr PICOT : Les moyens mis à disposition pour payer le service, il y aura des badges pour les abonnés. Les bornes seront équipées pour un paiement CB sans contact et QRCode ainsi qu'appli smartphone. Il est prévu d'avoir un niveau élevé de services.

Principalement les gens vont recharger chez eux. Le réseau ouvert au public représentera 5 à 10% des charges dans le Puy-de-Dôme.

Intervention de Mme THOMAS : Dans le chapitre 2, « Le SIEG, en concertation avec chaque collectivité, décide... ». C'est mettre de côté la commune. Je pense que la commune a une place importante car si elle ne met pas à disposition un emplacement le SIEG ne décidera de rien.

Réponse : Il ne faut pas qu'elle réclame une borne dans ce cas.

Intervention de Mme BELOUIN : Est-ce que le SMTC (Syndicat Mixte des Transport Clermontois) est adhérent au SIEG ?

Réponse : Non c'est la Métropole.

Intervention de Mr CLERMONT (SIE Veyre-Monton) : Comment faire pour contrôler qu'une voiture ne reste pas la journée entière sur un emplacement ?

Réponse : si une voiture est branchée et reste après sa charge, la télégestion le dit. Il peut y avoir dans le règlement une pénalité financière qui pourrait être envisagée.

Précision de Mr PICOT : le réseau a pour vocation d'être utilisé. On va déployer un certain nombre de borne qui doivent être utilisées mais d'autres le seront moins. Il y aura des véhicules ventouse mais en fait est-ce que pour l'image ce n'est pas bien ; si cela ne gêne pas l'utilisateur suivant. Une borne qui n'est pas utilisée sera stigmatisée mais une borne qui n'est pas utilisée n'est pas inutile.

Dans un premier temps, il y aura des bornes non utilisées, des véhicules ventouses mais le réseau sera là. Déployons d'abord le réseau et on envisagera la suite après.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	75
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 78 Contre : 6 Blanc : 0 Nul : 1

9. Financement des travaux d'Eclairage Public intégrés dans le programme CEE : PRO-INNO-08

Monsieur le Président expose qu'afin de tenir compte des règles de non-cumul des dépôts de CEE d'une part et des recettes dont les communes vont bénéficier via les CEE du programme PRO-INNO-08, d'autre part, les modalités d'intervention du SIEG pourraient être les suivantes :

Le SIEG du Puy-de-Dôme prendra à sa charge 50% du coût HT des travaux non financés par les CEE.

Le SIEG étant le maître d'ouvrage de l'opération, il financera à minima 20% du montant H.T. des travaux. Si le principe de financement expliqué supra venait à faire passer la part du SIEG en dessous, la part communale serait alors réduite afin d'assurer un financement du SIEG de 20%.

Pour les besoins de rédaction de la convention de financement entre le SIEG et la Commune, chaque affaire sera étudiée afin de déterminer la part communale demandée.

Intervention non identifiée : ce seront donc les communes qui monteront les dossiers CEE ?

Réponse : Non, c'est le parc qui s'est engagé à le faire pour les communes.

Précision de Mr PICOT : se retourner vers Monsieur MEGE qui a récupéré l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le sujet, avec le PNRLF ;

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	75
Nombre de pouvoirs	11

Pour : 77 Contre : 2 Blanc : 3 Nul : 0

10. Questions diverses

Intervention de Monsieur Pierre-François MANGEON (Directeur Départemental d'ENEDIS) :

Un petit mot pour dire que plus de 8 millions de compteurs LINKY ont été déployés sur le plan national. Pour le Puy-de-Dôme nous sommes à 400 compteurs par jour.

Ce n'est pas neutre en terme d'investissement, puisque cela représente 1.6 millions d'euros en 2016, plus de 2 millions d'euros en 2017 et plus de 4 millions d'euros en 2018.

Pour le poser, il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie. Nous rencontrons les maires 6 mois avant le déploiement et il est proposé des réunions en conseil ou bureau municipal.

Malheureusement, la pédagogie s'arrête quand l'entêtement commence et dans certain cas, nous sommes obligés d'emmener au Tribunal Administratif des communes qui refuse la pose des compteurs. suite à la prise de délibération ou d'arrêté illégaux.

En coopération avec le Préfet, ENEDIS a assigné 2 communes du Puy-De-Dôme pour excès de pouvoir.

Concernant le critère B : la durée moyenne annuelle de coupure basse tension vue d'un client, qui était bonne en 2016 (62 minutes), pour 2017 suite aux 5 tempêtes et aux différents orages, la durée est de 81,7minutes.

ENEDIS en 2017 dans le Puy-De-Dôme c'est 87 millions d'euros injectés dans l'économie Puydomoise, c'est environ 40 millions d'euros d'investissement, le même montant qu'en 2016 et le même qu'en 2018 car il n'y aura pas de baisse.

ENEDIS augmente de 10% les commandes auprès des entreprises du Puy-De-Dôme ou des départements limitrophes.

Pour finir sur une note plus légère, ENEDIS est partenaire du Festival du Court-Métrage afin pour objectif qu'il se déplace dans les zones rurales. Ce qui sera fait avec une tournée cet été dans différents villages.

Enfin, ENEDIS est partenaire du Trophée Andros qui se déroulera le 3 février prochain. L'objectif est de parvenir à un trophée 100% électrique à l'horizon 2020

Le présent compte-rendu a été, après relecture, signé par Monsieur le Président.

Le Président

Bernard VEISSIERE



